

Semaines Sociales
Paris, 24-25 novembre 2006

Crise de la protection sociale ou crise du modèle social européen?

La conscience chrétienne peut-elle nous aider à répondre aujourd'hui

à la question "qu'est-ce qu'une société juste?"

Intervention de Jérôme VIGNON

Crise de la protection sociale: voilà une expression familière aux Français auxquels on ne cesse de rappeler la récurrence des déficits sociaux. En rattachant la crise de la protection sociale au modèle social et plus largement au modèle social européen je propose un cadre large à notre interrogation :

- En fait la crise de la protection sociale ne se sépare pas d'un mode de fonctionnement du marché du travail et de l'emploi, l'ensemble constitue le "système social" français.
- Mais ce "système social" n'est lui-même qu'une variante, singulière certes, d'un modèle plus général que nous partageons avec les Européens.

Mon exposé comportera donc deux parties: la première plus spécialement consacrée au "modèle social européen", particulièrement sur la sellette. La seconde tournée vers la situation française

Ceci étant pour le cadre, il faut dire aussi un mot de la démarche. Je voudrais éviter un exposé trop dichotomique, séparant l'analyse socio-économique et le point de vue chrétien. Pourtant c'est bien mon but : quelle contribution attendre des Chrétiens à l'orientation vers une société de justice, dans le contexte de "crise du modèle social" qui est le nôtre? La démarche consistera à situer les Chrétiens comme partie prenante à un débat sur la justice qui ne nous a pas attendu. Nous devons en prendre acte pour mesurer où notre engagement est requis, où les Chrétiens pourraient apporter une "contribution", nourrie de l'esprit des Béatitudes. Pour faire simple, la démarche que je propose distingue entre la question d'une société juste (qui est l'expression en démocratie pluraliste

d'un socle de principes communs normatifs, un peu comme un socle constitutionnel) et celle d'une société bonne qui prend parti, au-delà des principes communs, sur les actions concrètes qui donnent vie à ces principes, au nom d'une orientation morale.

Je dis cela en particulier parce que lorsque nous entendrons Philippe VAN PARIJS, nous mesurerons la richesse des débats initiés par la philosophie politique pour donner un fondement à la "société juste" aujourd'hui.



1. Crise de la protection sociale ou crise du modèle social européen

1. Le modèle social européen est l'aboutissement d'une recherche de justice sociale durable.
2. Il est aujourd'hui profondément ébranlé.
3. Mais il se renouvelle aussi au travers d'une expression enrichie, actualisée, des principes de justice sociale qui le sous-tendent.

1.1 Les caractères du modèle social européen tel qu'il nous a été légué

- Le modèle social européen, tel qu'il s'est constitué au cours de 150 ans d'histoire industrielle et économique, a été forgé par la nécessité d'établir la paix sociale en réponse à la question sociale issue de la condition ouvrière. On peut le qualifier de "modèle", comme on peut parler de modèle nord-américain, ou chinois, ou japonais, dans la mesure où il y a bien une cohérence typiquement européenne entre les règles du contrat de travail, le rôle des partenaires sociaux (organisations professionnelles et syndicales), les mécanismes de prévoyance sociale. Il s'agit d'un modèle "commun" à tous les pays européens, puisque fruit d'une histoire industrielle, politique, et sociale très similaire.

Dans ce modèle, la dimension de justice se manifeste particulièrement par :

- L'étendue des droits sociaux (droit à un travail; droit à une protection en cas de perte ou d'absence de travail; droit à une représentation collective)
- La dynamique du contrat de travail qui lie de façon réciproque le salarié et l'employeur.

On note au passage la résonance très forte entre la doctrine sociale de l'Eglise, depuis l'encyclique Rerum Novarum de Léon XIII et ce modèle social européen aux valeurs fortes: le travail n'est pas une marchandise; les corps intermédiaires préviennent l'inégalité des contrats; le faible voit sa survie garantie par la solidarité de la protection sociale.

- Réponse aux luttes sociales, le modèle social européen se met en place progressivement entre les deux guerres mondiales, autour de la figure du travailleur masculin, principal apporteur de ressources. Dans les pays influencés par la culture "Bismarckienne", il revêt très tôt une forme législative très complète. Une loi adoptée par le Parlement Tchécoslovaque en 1924 couvre déjà l'ensemble du champ de l'assurance-vieillesse, maladie, chômage et invalidité.
- Mais il faut attendre le traumatisme de la seconde guerre mondiale pour que les protections limitées aux travailleurs et à leurs "ayants-droits", s'étendent à l'ensemble de la population, qu'elle ait ou non cotisé à un régime d'assurance sociale. C'est la philosophie de Lord

Beveridge, véritable père de l'Etat providence, que d'instaurer une protection universelle, financée par l'impôt, qui couvre le risque vieillesse et le risque maladie pour tous. La thèse de Lord Beveridge, illustrée par son célèbre rapport de 1943, était "qu'égaux devant la mort pour défendre ensemble leur pays, les sujets britanniques devaient le rester devant la vie qui s'ouvrait avec la victoire". Ces prémisses universalistes et solidaristes se développent aussi dans l'ensemble des mouvements de la Résistance, y compris en France.

- Au cours des 30 années qui suivirent, une synergie positive s'établit entre la croissance économique et l'extension des régimes sociaux: les dividendes élevés de la première financent la seconde, qui à son tour soutient la consommation. On peut alors vraiment parler d'Etat providence, tant l'Etat devient le moteur de cette expansion et en même temps l'acteur, par l'étendue des services publics chargés d'administrer cette protection.
- La justification de l'Etat providence, dès cette époque, n'est pas seulement d'organiser la solidarité pour fournir réparations et compensations. Elle est aussi de mettre en selle les individus, de garantir par la santé et la réduction de la durée du travail, l'entretien du capital humain au service de l'économie. Pour la France par exemple, cette intention promotrice du capital humain est particulièrement nette,

au début des années 70, avec les grandes lois organisant avec le concours de l'Etat le développement paritaire de la formation continue.

1.2 Le modèle social européen profondément ébranlé

- Cette synergie va s'étioler partout en Europe, avec le ralentissement durable de la croissance, à la fin des années 70. C'est le début d'une crise longue de l'Etat Providence. Celui-ci par son ampleur contribue à enrayer les crises conjoncturelles, à atténuer les récessions, jouant bien son rôle compensateur. Mais il ne parvient pas en revanche à assurer sa seconde mission de prévention et d'habilitation: un chômage structurel, de masse, s'installe. Ce chômage dit structurel, devient à la fois la cause économique d'un déséquilibre financier (les chômeurs coûtent, mais ne cotisent pas) et le symptôme d'un déséquilibre social (une part durable et croissante de la population d'âge actif n'a plus accès à l'emploi).
- On peut donc parler d'une forme d'inefficience, à la fois économique et sociale, de l'Etat Providence. Mais il faut tout de suite noter que cette inadaptation est loin de se ramener aux seules causes économiques souvent invoquées par les détracteurs du modèle social européen : "il aurait engendré des coûts du travail insupportables à l'heure de la compétitivité avec les nouveaux pays "émergents"; "il freine la mobilité professionnelle, indispensable dans un contexte de

changements technologiques plus rapides". D'autres évolutions expliquent au moins autant l'inadaptation du modèle social européen :

- Il s'agit depuis une trentaine d'années, du passage à un autre mode de vie familiale ou l'autonomie féminine, conquête majeure de cette période, passe par l'accès à l'emploi, mais où le lien conjugal se fragilise, augmentant partout en Europe le nombre des familles monoparentales mal "protégées" par l'Etat Providence, comme le montrait un rapport de Caritas Europe mené en 2004 dans l'ensemble des pays de l'Union européenne.
- Il s'agit de l'allongement considérable des espérances de vie (+ 8 ans en 40 ans ou + 10 semaines chaque année), en contradiction avec la tendance à la réduction du nombre d'années de vie active, c'est-à-dire d'années de cotisation, alors que cette réduction était tenue encore il y a peu dans beaucoup de pays de l'Union Européenne, pour un acquis essentiel de l'Etat providence.

1.3 Le modèle social européen sur la voie de son renouvellement

- Dès le début des années 90, au moment de s'engager dans l'intégration monétaire et économique qui va faire des déficits publics un enjeu d'intérêt commun, les Etats Membres de l'Union réalisent que la modernisation de l'Etat providence devient du même coup un enjeu commun. Il se concrétisera progressivement dans le cadre de ce qu'on

appelle désormais la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. Celle-ci tente de faire face aussi aux deux aspects de la crise de l'Etat Providence : avec la stratégie européenne de l'emploi, elle fait du relèvement des taux d'activité et de la participation à l'emploi un objectif fondamental. Avec ce qu'on appelle la coordination européenne en matière de lutte contre la pauvreté et de modernisation des systèmes de retraite et de santé, cette stratégie fait de la lutte contre la pauvreté, du retour à l'équilibre durable des comptes sociaux et du maintien d'un haut niveau de protection sociale, un autre ensemble d'objectifs communs.

- Liés par ces objectifs communs d'emploi et de lutte contre la pauvreté, les Etats membres n'ont pas d'obligation de résultats aussi stricte qu'en matière budgétaire. Ils doivent cependant fournir et publier ce qu'on appelle des "plans stratégiques nationaux", qui donnent lieu à un extraordinaire échange d'idées et de pratiques sur les voies et moyens d'atteindre ces objectifs d'un pays à l'autre. Ce débat, peu connu il est vrai du grand public, a culminé à Hampton Court, en Octobre 2005, à l'occasion d'un "Conseil européen extraordinaire" au cours duquel le Premier Ministre britannique a finalement sagement renoncé à imposer sa propre version de l'avenir du modèle social européen. Ce débat a plutôt conduit à renforcer un consensus européen sur les valeurs qui doivent inspirer l'effort s pour réaliser les objectifs communs.

- J'ai trouvé pour ma part l'expression la plus achevée de ce consensus sur les valeurs, appelé aussi "consensus normatif" européen, dans un ouvrage de recherche sociales, élaboré par une équipe internationale sous la responsabilité de Bernd VON MAYDELL (Max Planck Institute). Cet ouvrage me paraît bien résumer l'orientation de justice sociale sous-jacente à la plupart des réformes en cours dans les différents Etats membres de l'Union européenne pour remettre marché du travail et protection sociale en phase positive, entre eux, et en phase avec le changement économique et culturel.
- Selon ce "consensus normatif", l'Etat et la société (c'est-à-dire y compris les partenaires sociaux et la société civile) doivent s'astreindre, en vue d'une société juste, à respecter trois principes:
 1. Un principe d'autonomie, selon lequel les lois, règles ou programmes publics doivent avoir pour objet de promouvoir l'autonomie des personnes, de la libérer non seulement du besoin mais aussi de la passivité : "*not only freedom from need, but also freedom to act*".
 2. Un principe d'inclusion sociale, selon lequel les mêmes règles ou programmes, doivent viser l'appartenance de tous au corps social, une relation positive entre les personnes et les communautés. Ce principe passe bien entendu par le

moyen de la solidarité, impôts ou cotisations sociales, mais il met aussi l'accent sur la *participation au changement*.

3. Un principe de justice redistributive, consistant en pratique à viser l'amélioration de la situation relative des plus pauvres dans la société, principe très directement inspiré par la thèse du philosophe libéral John RAWLS.

- Les principes dynamisent en quelque sorte le consensus normatif initial du modèle social européen, davantage fondé sur un contrat social statique. Pour ma part, j'ai réalisé à quel point ils imprégnaient le changement culturel à l'œuvre dans les sociétés européennes lorsque j'ai eu la charge de l'animation, en 2003, de l'Année européenne pour les personnes handicapées.

Régulièrement, lorsque j'utilisais cette expression devant un auditoire composé des associations de personnes handicapées, je me suis fait reprendre, à un double titre: personnes souffrant d'un handicap et non pas handicapées, afin que l'on identifie bien la personne et non le handicapé; Année européenne avec ces personnes et non pour ces personnes: "Nothing about us without us". "Ne dites rien sur nous sans nous".

- Comment ces principes influencent-ils les politiques nationales et les jeux d'acteurs? J'ai déjà mentionné la définition d'objectifs communs, sur base desquels sont présentés des plans nationaux , publics , exposant comment chaque Etat entend atteindre ces objectifs . Ces principes sous-tendent aussi les principaux débats sociaux de la Stratégie européenne de Lisbonne,

essentiellement les deux débats de la "flexicurité" et de l'inclusion active qui influencent désormais la conception des politiques sociales et d'emploi.

- Par "flexicurité", il faut comprendre, au-delà du seul paradigme danois, une vision qui concerne l'ensemble des personnes constituant la population en âge de travailler dans la perspective du cycle de vie: étant admis que ce cycle comportera davantage de changements et donc davantage de transitions (c'est l'aspect flexibilité), comment donner à chacun davantage de maîtrise de son parcours, grâce au ressourcement professionnel et familial, grâce aux revenus de remplacement, grâce aux "accompagnements personnalisés" (c'est l'aspect sécurité)..
- L'inclusion active concerne plus spécialement ceux qui sont exclus depuis longtemps du marché du travail. Elle vise leur réinsertion dans une activité (subventionnée ou non) par la combinaison de ressources financières, d'une acquisition de compétence et surtout de services facilitateurs (logement, santé, transport, services financiers).
- Pour l'acteur européen que je suis, témoin de ces discussions, il est fascinant de constater que les divergences de vue entre les pays reflètent autant des sensibilités politiques variées, plus ou moins libérales ou plus ou moins sociales, que des convictions anthropologiques et culturelles propres à chaque société. Le grand débat sous-jacent porte en réalité sur l'importance donnée respectivement à l'idéal de la responsabilité (où l'on met l'accent sur

la responsabilité de l'individu à l'égard de la société) et l'idéal de la solidarité (où prime la responsabilité du corps social à l'égard de l'individu).

- Tony BLAIR, social-démocrate, par ailleurs anglican engagé et très sensible à la foi catholique, un défenseur farouche de la thèse de la responsabilité, est-il moins chrétien que Romano PRODI, chrétien social et qui reste très attaché à l'appui que chacun doit continuer de trouver dans des solidarités de voisinage et auprès des partenaires sociaux?
- Ces différences de sensibilité anthropologiques ou culturelles se reflètent dans la nature des actions concrètes. Les uns mettent l'accent sur des "crédits", des bourses, des ressources financières ou culturelles auxquelles les individus pourraient avoir accès au long de la vie; ils privilégient alors le principe d'autonomie. . Les autres insistent sur la qualité des réseaux de services qui matérialisent une forme de contrat social personnalisé, comportant des devoirs pour l'individu en échange de la sollicitude dont il est l'objet. Ils mettent en avant le principe de cohésion, . Jérôme GAUTIE, chercheur au Centre d'Etudes de l'Emploi, oppose ainsi deux visions de la flexi-sécurité: autour de la figure du "travailleur indépendant", ou autour du "travailleur citoyen".
- Comment la conscience chrétienne nous oriente-t-elle dans ce contexte en pleine effervescence de créativité sociale? Une chose me semble claire d'abord: dans un contexte démocratique où les plus pauvres ne sont pas

souvent des électeurs, le troisième principe de justice redistributive est toujours au risque de devenir résiduel , ou subordonné. Une vocation de la présence chrétienne en Europe consiste bien à désigner ce principe comme une boussole déterminante, un baromètre de l'ensemble du changement économique et social , qui doit trouver sa traduction dans l'ensemble des actions de réforme structurelle. A cet égard, la pratique déjà longue, en Irlande , du "*poverty proofing*" , consistant à soumettre les réformes économiques importantes au test de leur impact. sur la situation des plus défavorisés, peut être véritablement considérée comme exemplaire , de même d'ailleurs que l'ensemble de la stratégie irlandaise de lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

- Une autre chose me frappe également, c'est l'importance des conditions concrètes de préparation et de mise en œuvre des réformes. Dans des situations de plus en plus complexes , la manière compte autant que la finalité ou l'objectif. Récemment, à l'occasion d'une confrontation d'expérience, que nous avons organisé à Bruxelles sur les processus de réforme des systèmes de santé , j'ai été touché par un échange de vues entre des praticiens suédois, luxembourgeois, espagnols , portugais et lettons. L'enjeu était le contrôle de la qualité en vue de la maîtrise des dépenses de santé, dans le secteur hospitalier. Ici transparaissait non pas l'organisation, mais la manière suédoise , faite d'une interaction continue et réciproque , entre un organe central qui émet des normes de qualité et d'efficience pour

certaines protocoles coûteux et les 21 districts suédois gérés de manière décentralisée. L'organisation, c'était dans ce cas la décentralisation, comme c'est de plus en plus la règle pour des situations complexes. Mais la manière, ce qui a suscité le plus de questions et d'échange, c'était l'interaction entre les niveaux géographiques, entre les responsabilités médicales et gestionnaires, une manière ouverte au dialogue et où la décision se rattache à une évaluation.

- Cette distinction entre "organisation" et "manière", entre structures et modalités suggère que le charisme chrétien, si on peut ainsi le nommer ne se situe pas dans le vent violent des réformes et de leurs annonces, mais dans la brise légère de la mise en œuvre concrète, longanime, de leur application. Pour qu'une société soit juste, il faut certainement d'abord que les principes normatifs collectifs qui inspirent ses règles et ses lois soient justes. Mais cela ne suffit pas, il faut aussi que ces règles soient habitées par des justes. Je songe à l'importante leçon qui nous fut donnée lors d'une session des Semaines sociales consacrées à la violence, par Charles ROJZMAN, lorsqu'il soulignait le rôle décisif des acteurs au contact, des gardiens d'immeuble, des préposés au guichet de la poste, des policiers, des conducteurs d'autobus ajouterait-on.

2. Crise de la protection sociale ou crise du modèle social: la version française

Le cadre se rétrécit puisqu'il s'agit maintenant de la situation française, à la lumière des références européennes où elle est immergée. La démarche cependant reste la même: le point de vue chrétien est un point de vue en situation et ce d'autant plus que notre pays est certes plus laïc, mais sans doute moins profondément sécularisé que d'autres. Ce que nous perdons en visibilité institutionnelle (les Eglises ne font pas partie de l'appareil public), nous le gagnons en tant que composante chrétienne d'un pluralisme laïc. Les chrétiens font en France partie du corps social; ils ont joué un rôle très actif dans la formation des institutions du social de notre pays. Souvenons-nous de l'extraordinaire discours de Martine AUBRY, à Lille en Septembre 2004, à l'occasion du centième anniversaire, avec cette véritable litanie des réalisations pionnières en matière de prévoyance sociale, initiée en France par les militants sociaux chrétiens.

Résumé de cette 2^e partie:

- Dans la constellation du modèle social européen, l'étoile française présente des caractéristiques singulières dont l'adaptation aux grandes évolutions des 25 dernières années est aujourd'hui fortement remise en question.
- La perte d'efficacité des structures sociales françaises trouve son origine en grande part dans le fonctionnement du marché du travail.

- Comment les comparaisons internationales peuvent-elles nous éclairer?
- La conscience chrétienne est interpellée.

2.1. Les caractéristiques singulières de l'État social français

- Depuis une dizaine d'années, les chercheurs en sciences sociales s'activent pour évaluer les conditions de l'adaptation du modèle social européen aux nouvelles données de la mondialisation comme aux aspirations, aux comportements et aux valeurs nouvelles des sociétés. L'un d'entre eux un spécialiste danois, GOSPING-ANDERSEN, s'est rendu célèbre par une typologie qui classe les différentes versions du Modèle social européen en cinq grandes familles: anglo-saxonne (où la solidarité passe par l'impôt qui finance la totalité des dépenses de santé, avec une flexibilité élevée du marché du travail et des mécanismes d'assistance, y compris le minimum vieillesse, qui visent surtout les plus pauvres); nordique et scandinave (où la protection sociale est très étendue, également financée par l'impôt, avec une très forte influence des partenaires sociaux dans la régulation du marché du travail); continental (où la protection sociale étendue est de type "assurantiel", où la protection des salariés dans l'emploi est élevée, avec un rôle variable des partenaires sociaux ou de l'État); méditerranéen (où tout est relativement faible, et la protection sociale, et les garanties de l'emploi, où l'État joue un rôle central en matière de retraite et de santé); à quoi s'ajoute

désormais une cinquième famille, celle des nouveaux Etats membres (où la protection sociale a été largement réorganisée sous l'influence de la banque mondiale, un marché du travail très protégé, des partenaires sociaux presque inexistants).

- La France appartient clairement à la famille continentale avec l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, les Pays-Bas tout en y développant des traits singuliers particulièrement marquants:
 - Le caractère très étendu de la redistribution opérée par la solidarité obligatoire qui s'exerce au travers d'un système éclaté, notamment en matière de retraite, marqué aussi par l'importance de diverses prestations visant à assurer un revenu minimum.
 - Un grand souci d'égalité d'accès aux services de base, avec un réseau étendu de services publics ou exercés avec un mandat public, dans le domaine du logement, de la santé, de l'école, des transports collectifs, sans doute d'un des traits les plus forts de ce qu'on appelle le modèle républicain.
 - Un rôle très important de l'Etat dans la réglementation du marché du travail, à la fois comme protecteur des salariés et comme puissance déterminante dans l'organisation du système de retraite et du système de santé.

- Cet Etat social français est particulièrement affecté par la perte d'efficience qui frappe tous les systèmes européens à partir des années 80. Du fait de l'augmentation soutenue des dépenses de protection sociale, et en particulier des dépenses de chômage et d'assurance maladie, l'équilibre financier de la protection sociale est périodiquement remis en cause, entraînant une augmentation continue des charges obligatoires. Pourtant, l'investissement social ainsi réalisé , ne parvient pas à contenir le chômage des jeunes, il ne permet pas de réduire le niveau de la pauvreté. A partir de la fin des années 80, celui-ci après avoir fortement décliné pendant 20 ans, se stabilise. C'est ce que le Président de la République nommera d'une formule célèbre en 1995, la "fracture sociale". Si l'on admet que l'objet de la protection sociale n'est pas seulement de compenser ou de réparer, mais de prévenir, d'encourager et de préparer à l'activité, la perte d'efficience apparaît en France particulièrement marquée avec:
 - D'un côté un taux de dépenses de protection sociale, l'un des plus élevés en Europe, en fait le second après celui de la Suède.
 - De l'autre, un taux de participation à l'emploi de la population en âge de travailler parmi les plus faibles (en particulier pour les jeunes, pour les plus de 55 ans, les descendants des populations immigrées); une fréquence élevée de jeunes rejoignant le marché du travail sans qualification ou sans avoir achevé leur formation; un taux de chômage structurel ainsi qu'un taux de "pauvreté persistante" au-dessus de la

moyenne Européenne. Malgré les grandes lois sur la formation permanente adoptée à la fin des années 70, la proportion des salariés les moins qualifiés ayant accès à la formation continue est particulièrement basse, faible accès signifiant à la fois manque d'opportunité et incapacité à en bénéficier.

2.2 Le fonctionnement du marché du travail, source d'injustice et d'inefficacité de la protection sociale française

- Le fonctionnement spécifique du marché du travail français, en comparaison d'autres marchés du travail en Europe, donne à mon sens une explication très plausible du contraste entre l'étendue des dépenses sociales toutes catégories confondues et le médiocre dividende social qu'elles engendrent. Les dépenses sociales françaises sont relativement élevées parce qu'une part importante d'entre elles ne contribue pas à l'habilitation des plus défavorisés, ou sert seulement, même si c'est indispensable, à compenser un taux d'emploi durablement faible.
- Ces deux caractéristiques, taux d'emploi faible et importance des situations de précarité et de pauvreté, résultent de l'extrême sélectivité du marché du travail français qui pardonne moins que d'autres le fait d'être jeune, âgé ou peu qualifié ou descendant d'immigré, ou femme reprenant une activité, toutes les circonstances par lesquelles on devient "demandeur d'emploi". Non seulement l'entrée dans l'emploi et la sortie du chômage sont difficiles et longues, mais elles impliquent souvent un passage par

des contrats temporaires qui eux-mêmes génèrent moins qu'ailleurs une transition vers des emplois de meilleure qualité permanente. Cela peut se résumer en quelques chiffres:

- Alors que la part respective des contrats permanents et temporaires est comparable en France et chez ses voisins, la probabilité de quitter un emploi temporaire pour gagner un emploi permanent est 30% plus faible en France que la moyenne.
- Le taux de mobilité globale d'une personne qui occupe un emploi de toute nature est en France l'un des plus faibles d'Europe; en général le taux de mobilité est positivement corrélée avec le taux global d'activité. Moins une société est mobile, plus elle fige les positions respectives des contrats précaires et des contrats permanents. Tout se passe comme si, dans un contexte d'adaptation plus intense, la protection des emplois permanents se payait d'un accès plus difficile à l'emploi en général. C'est ce dilemme qui a fait se développer au plan Européen le concept déjà évoqué de "flexicurité".

Ce nouvel équilibre est étudié en France depuis longtemps (Rapport Boissonnat pour le Commissaire Général du Plan proposant déjà dès le début des années 90, un contrat d'activité plutôt qu'un contrat de travail; plus récemment les Rapports d'Olivier BLANCHARD et Pierre CAHUC. Force est de reconnaître que les pouvoirs publics n'ont abordé que timidement cette perspective à travers des essais partiels n'abordant pas l'ensemble de la

dimension du nouvel équilibre essais fragmentaires dont l'exemple le plus dramatique a été celui du CPE, centré sur les seuls jeunes, (alors que ce qui est en cause ce sont les conditions pour toutes les générations) et sur la seule flexibilité (et pas la sécurité des trajectoires).

2.3. Que nous apprennent vraiment les comparaisons internationales ?

- Nous serions cependant bien mal venus, surtout nous exprimant comme Chrétiens , de céder au pessimisme, ou de rentrer dans la diatribe entre "décliniste" et partisans acharnés du "modèle français". Les Français, comme le montre le rapport qui vient d'être soumis par Jacques DELORS , président du CERC, au Premier Ministre, intitulé "une France en transition", montre que les Français ont l'intelligence des changements nécessaires et qu'ils ont été d'importants ajustements de leur système social. Je pense particulièrement à la réforme récente des retraites qui s'est attaquée au cœur de la difficulté à savoir l'allongement de la durée de vie au travail et l'inégalité de l'espérance de vie après le départ en retraite. Même la CGT, souvent citée comme bloc monolithique, est aujourd'hui le lieu d'un débat profond sur ce que constituent vraiment les intérêts matériels des travailleurs. Je note ainsi qu'à Bruxelles, CGT, CFDT et CFTC font partie d'une même Conédération syndicale européenne, ce qui n'était pas le cas il y a 5 ans.

- De même, le système social français présente d'incontestables réussites, comme l'ensemble des protections et des aides qui accompagnent les ménages avec enfants. La France offre sans doute la politique familiale la plus complète et la plus constante depuis cinquante ans, ce qui n'est pas pour rien dans un taux de natalité le plus élevé d'Europe, après celui de l'Irlande.
- Mais surtout, il ne faut pas se tromper sur l'enjeu des comparaisons internationales. Souvent en effet, elles sont utilisées à mauvais escient ou superficiellement, soit pour développer un sentiment de supériorité bien mal placé, soit au contraire pour alimenter une mortification encore moins féconde. Nous ne serons ni des Finlandais, ni des Néerlandais, ni des Autrichiens, ni des Espagnols, pour prendre quelques exemples de pays qui paraissent avoir réussi à concilier l'ouverture au monde et le maintien d'un niveau élevé de protection sociale et qui paraissent même avoir amélioré le sentiment intérieur de cohésion sociale. Si ces pays doivent nous inspirer, ce n'est pas sur telle ou telle mesure particulière, encore moins pour l'architecture originale de leur "système", mais beaucoup plus pour le courage, l'équité et la patience avec lesquels ils se sont attaqués collectivement à leurs faiblesses, en s'appuyant sur leurs forces et leurs traditions.
(Donner ici quelques exemples)

- Dans cet esprit, je voudrais maintenant esquisser les contours d'une société française plus juste que celle d'aujourd'hui, anticipant au moins partiellement sur la déclaration finale qui sera proposée à ces Semaines sociales, en m'appuyant sur les forces originales de notre tradition.
 - L'ampleur de la redistribution sociale et son extrême morcellement suggèrent des restructurations et des simplifications, orientées sur la situations des plus défavorisés, que sont aujourd'hui les jeunes générations et les personnes en situation d'exclusion. En recomposant les multiples aides à l'emploi vers une systématisation des allocations de chômage pour les jeunes, couplées avec un accompagnement vers le premier emploi, on n'ajouterait pas de charges à la collectivité. La proposition de Martin HIRSCH faite en 2004 en vue de l'éradication de la pauvreté des enfants (au possible nous sommes tenus), prévoyait de même une simplification drastique de la myriade incompréhensible des aides sociales destinées aux familles les plus pauvres, sous la forme d'un revenu social d'activité, qui n'aurait au total , pas coûté plus cher, si l'on tient compte des allègements administratifs
 - La qualité du réseau des services publics français constituerait un atout majeur d'une société inclusive , promotrice d'autonomie, s'ils pouvaient être mis d'avantage en situation de coopérer localement, pour offrir un appui plus "intègré", et plus personnalisé, entre les aspects du logement, des transports , de la santé, et bien entendu de l'éducation et de la formation professionnelle. Sait-on qu'au Portugal, pays également centralisé comme la France , chaque

canton dispose d'un comité de coordination des services publics locaux et nationaux , en vue de promouvoir cet accompagnement et cette prise en compte de la complexité ?

-Dernier atout majeur traditionnel de notre pays, il s'agit en définitive de l'Etat, comme pilote et animateur des réformes majeures et du changement social. . Mais un Etat qui devrait, aux dires de nombreux spécialistes, engager une profonde réforme de "gouvernance". En disant cela je ne pense pas faire une faveur particulière à une candidate présidentielle, mais seulement rendre compte de mon propre travail de réflexion à la cellule de prospective de la Commission européenne et surtout me faire l'écho de la société civile française la plus proche des réalités sociales les plus lourds .

On trouve dans le Livre des Etats Généraux de la Fédération Nationale des Associations de Réhabilitation Sociale (FNARS), qui célébraient leur 50^e anniversaire la semaine dernière à Strasbourg, une description saisissante des défaillances de l'action de l'Etat telle qu'elle est perçue par ceux qui ont reçu mandat public d'accueillir et de réinsérer si possible les plus pauvres, les plus démunis, dans 780 centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

- *"Au sommet de l'Etat, c'est le manque de visibilité et de stratégie : Nous sommes confrontés à une impossible surenchère législative. La veille législative est devenue impraticable. Personne ne sait vraiment où vont les pouvoirs publics".*

- *Au niveau de l'exécution administrative, c'est l'absence d'écoute et d'évaluation des situations réelles. "Les lieux de concertation sont sans pouvoir. Les pouvoirs publics ne considèrent pas les acteurs de la société civile comme des interlocuteurs véritables."*

2.4. La conscience chrétienne française interpellée

Mais d'où vient cette situation si dommageable d'un Etat , à la fois incontournable et paralysé, surchargé et vilipendé? Nous devons comme Chrétiens pousser plus loin l'examen. Ayant travaillé avec des préfets, des directeurs départementaux de l'action sociale, des directeurs des services régionaux, la communauté administrative nationale est composée le plus souvent de personne intègres et compétentes. La réhabilitation d'un Etat moderne, inspirateur et responsable, capable d'insuffler une vue longue, de consulter loyalement, d'adapter ses dépenses en fonction d'une évaluation rigoureuse des résultats, tout cela n'est peut-être pas principalement une question d'institution, voire de constitution. Cela passe sans doute encore davantage par l'exercice de la vertu de fraternité, celle dont se réclament particulièrement les chrétiens lorsqu'ils veulent contribuer à une vie bonne, pour rendre opérationnels les principes communs de justice.

Si l'Etat n'a plus la force et la qualité qui sont nécessaires à la justice aujourd'hui, c'est en grande partie puisque nous avons laissé s'instaurer une société de "marchands du temple", le temple étant l'Etat en tant qu'inspirateur

et gardien de l'intérêt général. Une société de marchands du temple, c'est une société de corporations qui défendent sincèrement une conception étroite de la justice, celle qui veut que l'on ne perde rien par rapport aux autres corporations.

Je voudrais évoquer à ce propos le domaine de la santé publique. Il est particulièrement important, du point de vue d'une société juste en France, que soient maîtrisées les dépenses de santé. Non seulement c'est un objectif en soi, si l'on veut préserver l'universalité de l'accès à des soins de qualité et ne pas se trouver devant la nécessité d'une santé à deux vitesses, mais c'est devenu un enjeu global pour toutes les politiques sociales d'autonomie et de cohésion que nous venons d'évoquer. Faute de pouvoir en effet contenir le déficit de la Sécu (dont le récent rapport PEBEREAU nous dit qu'il pèse, en cumulé, de 110 milliards dans le total de l'endettement public), les économies sont faites dans d'autres secteurs qui dépendent directement de l'Etat, comme le logement ou l'éducation, et ce en vertu de la contrainte globale d'endettement public et de limitation des déficits. Il n'a pas échappé aux auditeurs des Semaines Sociales que le budget 2007 de la Sécu a de nouveau été voté en déséquilibre de 5 milliards, malgré les effets en année pleine d'une toute récente réforme. Sachant cela, l'Assemblée nationale a néanmoins concédé au groupe des médecins spécialistes une rallonge tarifaire accroissant ce déficit. En ce moment, la presse se fait écho, dans ce même contexte de déséquilibre global, de pressions du groupe des

chirurgiens, et cela contre l'avis du Président de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Il n'y a pas lieu de faire un reproche moralisateur aux médecins spécialistes ni aux chirurgiens. Le problème est plus profond. Au même moment, on a entendu de l'autre côté de notre échiquier politique, un candidat à la candidature rappeler qu'en matière d'éducation, rien n'était possible sans l'accord des enseignants, à propos d'un sujet tenant justement à consentir un effort pour les élève en difficulté.

Comment demander en effet aux enseignants de travailler plus longtemps pour améliorer l'égalité des chances des enfants, si par ailleurs d'autres groupes sociaux peuvent obtenir de l'Etat, à rebours d'un intérêt général menacé, la satisfaction de leurs revendications? Les chrétiens, s'ils veulent continuer d'être, ou devenir, une source de fraternité dans la société française, ne peuvent qu'être sensibles à l'interdépendance des blocages catégoriels qui se coalisent contre une société juste. Des blocages qui reflètent une conception de la justice limitée à la requête de ce qui est dû dans une stricte égalité. De nombreux signes nous montrent qu'il y a une véritable urgence à engager un chemin de profond renouveau social, pour lequel l'Etat doit trouver un répondant moral dans la société française. J'ai crû lire cela dans le livre que vient de publier notre Président Michel CAMDESSUS.

D'une certaine façon, comme Chrétiens, nous devrions proclamer la nécessité d'une remise à plat des droits acquis. Je ne parle pas ici d'une nit du 4 août

romantique, mais d'une série de questions que nous devrions porter au sein des groupes socioprofessionnels auxquels nous appartenons: les requêtes de ces groupes à l'égard de l'Etat , les protections dont ils bénéficient pour assurer leur continuité, visent-elles effectivement l'autonomie de ceux que nous servons, une ouverture accrue des groupes sociaux? Et surtout, quel sera l'impact de nos demandes sur la situation des plus défavorisés, y compris au sein de ces mêmes groupes? Ceci sans doute devrait nous conduire à nous abstenir de vitupérer, selon notre catégorie d'appartenance, contre l'Etat, contre les entreprises, contre les salariés, pour nous faire les interprètes, à l'intérieur de ces groupes, d'une vision plus authentique, plus ouverte, plus globale aussi. Cette vision, n'est-ce pas celle de la miséricorde ?